

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 juillet 2011**

Date de convocation

Le 4 juillet 2011

Date d'affichage

Le 9 juillet 2011

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil onze, le huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean – Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie – José, POIRIER Marie – Christine, M GIRARD Marc, Mme GIUDICI Karine, M BOUNACEUR Roda, Mme CHRISTOPHE Aude, MM MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, LECLERC Luc (procuration à Mme GIUDUCI Karine).

Délibération
N° 19 - 2011

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Maire rappelle :

- . Que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a été publiée au Journal Officiel du 17 décembre 2010,
- . Que les dispositions intercommunales y occupent une large place,
- . Qu'elles ont pour objectifs :
 - l'achèvement de la carte de l'intercommunalité par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre,
 - la rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre,
 - et la simplification de l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Qu'à cet effet, le Préfet est chargé d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Que le législateur a souhaité que l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale soit le résultat d'un travail de concertation entre le Préfet et les élus,

Que l'année 2011 sera consacrée :

- au renouvellement des commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) au cours du 1er trimestre 2011,
- et à la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) achevés au plus tard le 31.12.2011.

Le Maire rappelle que les orientations du SDCI sont les suivantes :

- Constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants (Exception pour les communes situées en zone de montagne),
- Définition de territoires pertinents appréhendés à partir des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- Rationalisation des structures en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable,
- Accroissement et rééquilibrage de la solidarité financière,
- Réduction très significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Vu la loi du 16 décembre 2010,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet le 28 avril 2011 prévoyant une fusion entre les Communautés de Communes de Hazelle et du Massif de Haye, pour créer une nouvelle communauté de communes au périmètre de ces deux EPCI actuelles représentant 9 communes et 7 746 habitants,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 2 mai 2011 invitant les assemblées délibérantes des communes et des communautés de communes à exprimer leur avis argumenté dans un délai de trois mois,

Considérant les échanges résultants des différentes réunions entre les Présidents, Vice-présidents et Maires des Communautés de Communes de Hazelle et du Massif de Haye,

Considérant la position du comité de pilotage pour le rapprochement des Communautés de Communes de Hazelle et du Massif de Haye approuve le projet de SDCI pour son territoire,

Considérant le projet de territoire des Communautés de Communes de Hazelle et du Massif de Haye fondé sur :

- des compétences similaires autres que les compétences obligatoires (protection et mise en valeur de l'environnement, éclairage public, enfouissement des réseaux secs...)
- diverses collaborations qui nous ont permis de travailler ensemble (déchetterie...),
- des projets communs en cours d'élaboration :
 - Développement des services à la population (centre multi accueil, ...),
 - Développement des transports doux (pistes cyclables...),
 - Actions en faveur du développement durable (préservation et valorisation du massif de Haye, opérations compostage, ...),
 - Réflexions sur les zones économiques : ZIA de Gondreville-Fontenoy et projet de plateforme multimodale,

Considérant la volonté des élus de maîtriser les coûts, de rationaliser les moyens mis en œuvre en diminuant notamment le nombre de syndicats sur son territoire, sans pour autant désorganiser les services rendus à la population et l'action de nos collectivités,

Considérant la volonté des élus de maintenir une gouvernance de proximité, favorisant la démocratie locale,

Considérant la volonté des élus de mettre en œuvre une démarche interterritoriale pour :

- l'aménagement du territoire (SCOT),
- la mise en valeur économique et touristique de leur secteur,
- tout projet fédérateur par des partenariats, notamment avec les collectivités voisines de Nancy (CUGN) et de Toul (CCT).



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Le Maire propose donc au conseil de délibérer et d'approuver le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet le 28 avril 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet, lequel prévoit une fusion entre les Communautés de Communes de Hazelle et du Massif de Haye.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 juillet 2011**

Date de convocation

Le 4 juillet 2011

Date d'affichage

Le 9 juillet 2011

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil onze, le huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean – Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie – José, POIRIER Marie – Christine, M GIRARD Marc, Mme GIUDICI Karine, M BOUNACEUR Roda, Mme CHRISTOPHE Aude, MM MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, LECLERC Luc (procuration à Mme GIUDUCI Karine).

**Délibération
N° 20 - 2011**

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Vu la délibération du 30 mai 2011 de la Communauté de Communes du Massif de Haye sur la mise en place d'une animation dans le cadre de Nancy Jazz Pulsation,

Vu la lettre de la Sous – Préfecture en date du 10 juin 2011 concernant l'extension des compétences de la CCMH,

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que la CCMH étend sa compétence animation aux domaines suivants :

- Mise en place d'une animation dans le cadre du Nancy Jazz Pulsation.
- La CCMH ne prendra en charge aucune autre animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'élargissement des compétences de la CCMH dans le domaine de l'animation.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 juillet 2011**

Date de convocation

Le 4 juillet 2011

Date d'affichage

Le 9 juillet 2011

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil onze, le huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean – Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie – José, POIRIER Marie – Christine, M GIRARD Marc, Mme GIUDICI Karine, M BOUNACEUR Roda, Mme CHRISTOPHE Aude, MM MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, LECLERC Luc (procuration à Mme GIUDUCI Karine).

**Délibération
N° 21 - 2011**

OBJET : LOCATION TERRAIN GONIO

Vu l'acquisition du centre radioélectrique sur notre commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer les terrains correspondant à la parcelle B 109 de 41 hectares au Syndicat Agricole de Velaine, Sexey et Aingeray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la location à 90 € l'hectare par an et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 juillet 2011**

Date de convocation

Le 4 juillet 2011

Date d'affichage

Le 9 juillet 2011

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil onze, le huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean – Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie – José, POIRIER Marie – Christine, M GIRARD Marc, Mme GIUDICI Karine, M BOUNACEUR Roda, Mme CHRISTOPHE Aude, MM MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, LECLERC Luc (procuration à Mme GIUDUCI Karine).

**Délibération
N° 22 - 2011**

OBJET : GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE

La Commune de Velaine en Haye a accueilli Monsieur Pascal SCHERMANN, élève à L'Institut Saint Camille, dans le cadre d'un stage de découverte d'entreprise d'une durée de trois semaines.

Monsieur SCHERMANN a pleinement satisfait à ses obligations en matière de respect de délai, d'assiduité et a délivré un bon travail.

La structure accueillante pouvant décider de l'attribution d'une gratification au stagiaire, Monsieur le Maire propose de délivrer un bon d'achat de 100 € à Monsieur SCHERMANN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer une gratification sous forme de bon d'achat de 100 € à Monsieur SCHERMANN Pascal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 à l'article 6714.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 juillet 2011**

Date de convocation

Le 4 juillet 2011

Date d'affichage

Le 9 juillet 2011

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil onze, le huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean – Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie – José, POIRIER Marie – Christine, M GIRARD Marc, Mme GIUDICI Karine, M BOUNACEUR Roda, Mme CHRISTOPHE Aude, MM MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, LECLERC Luc (procuration à Mme GIUDUCI Karine).

**Délibération
N° 23 - 2011**

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le comité des fêtes l'a sollicité pour une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 1465 € au comité des fêtes de Velaine en Haye.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 à l'article 6574.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 juillet 2011**

Date de convocation

Le 4 juillet 2011

Date d'affichage

Le 9 juillet 2011

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Marc GIRARD

L'an deux mil onze, le huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean – Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie – José, POIRIER Marie – Christine, M GIRARD Marc, Mme GIUDICI Karine, M BOUNACEUR Roda, Mme CHRISTOPHE Aude, MM MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents excusés : Mme DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, LECLERC Luc (procuration à Mme GIUDUCI Karine).

Délibération
N° 24 - 2011

**OBJET : CENTRE MULTI-ACCUEIL PETIT
ENFANCE : VENTE DU TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 10 mars dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'un centre multi-accueil et a autorisé le Président à consulter un maître d'œuvre pour la réalisation de ce bâtiment.

La CCMH avait sollicité les communes en 2009 pour proposer un terrain.

La commune de Velaine en Haye avait proposé 2 terrains (rue de la Taille Michaud et chemin de la Poste).

Après étude, la commune de Velaine en Haye a été retenue et a préconisé en priorité le terrain rue de la Taille-Michaud.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 juillet 2011 décidant l'achat du terrain cadastré rue de la Taille-Michaud,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de vendre le terrain cadastré AB61-AC5 pour une surface de 2 000m² rue de la Taille Michaud à la Communauté de Communes du Massif de Haye pour un montant de 63 500€ HT,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER